

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° 2021/27**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 21

**Membres absents** : 6

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Christelle LEBOEUF, Yves ESCAPE, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Xavier ROCA, Christian FALZON, Bertille MARTY.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Laurence BARBERA (pouvoir à Blaise FONS), Laurent FOURMOND (pouvoir à Jean-Pascal GARDELLE), Pascal-Henri BASSET (pouvoir à Joël PACULL), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA).

M. Xavier ROCA quitte la réunion pour raison personnelle (pouvoir à Bertille MARTY).

**Absents excusés** : Corinne ROLLAND-MCKENZIE.

**Secrétaire de séance** : Pascale PUY.

**Date de la convocation** : 12/03/2021

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT - AIRE DE LOISIRS « DES BARDERES »**  
**ATTRIBUTION DES MARCHES**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue des travaux d'aménagement de l'aire de loisirs des Bardères, dont la limite de remise des plis avait été fixée au 23 février 2021 à 12h. Il rappelle le coût estimatif de ce projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à savoir 103 120 € HT pour la tranche ferme et 238 339 € HT toutes options comprises (parking, cheminements et accès, réseau d'eaux usées, réseau d'éclairage public, platelage bois, gradins béton...).

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans l'Indépendant. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) a eu lieu le

25 février à 15h pour l'ouverture des plis. Une phase de négociation a été menée afin de préciser les offres pour les lots 2 et 3.

Une nouvelle CAO a été réunie le 18 mars 2021 à 15h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres tel que proposé par le BE2T en charge de la maîtrise d'œuvre.

Après avoir fait part des différentes propositions et de l'avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché comprenant 3 lots comme suit :

- **Lot 1 – VRD** – Société Travaux Publics 66, 79 route de Perpignan à PIA -66380-, pour :
  - Tranche ferme : 22 364,00 € HT soit 26 836,80 € TTC
  - Tranche conditionnelle : 87 422,80 € HT soit 104 907,36 € TTC
  - PSE1 Parking : 19 188,00 € HT soit 23 025,60 € TTC
  - PSE2 Eaux usées : 10 015,00 € HT soit 12 018,00 € TTCSoit un montant de 138 989,80 € HT
- **Lot 2 – Espaces verts** - société PALM BEACH Paysages, chemin de Villerasse à SAINT-CYPRIEN -66750-, pour un montant de 16 889,41 € HT soit 20 267,29 € TTC
- **Lot 3 – Aire de jeux et mobiliers** : lot déclaré sans suite. Le besoin de la collectivité devant être redéfini plus précisément et en détail, une nouvelle procédure sera lancée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'attribuer les lots n°1 et 2 du marché tels que proposés par la commission d'appel d'offres :

- **Lot 1 – VRD** – Société Travaux Publics 66, 79 route de Perpignan à PIA -66380-, pour :
  - Tranche ferme : 22 364,00 € HT soit 26 836,80 € TTC
  - Tranche conditionnelle : 87 422,80 € HT soit 104 907,36 € TTC
  - PSE1 Parking : 19 188,00 € HT soit 23 025,60 € TTC
  - PSE2 Eaux usées : 10 015,00 € HT soit 12 018,00 € TTCSoit un montant de 138 989,80 € HT (166 787,76 € TTC)
- **Lot 2 – Espaces verts** - société PALM BEACH Paysages, chemin de Villerasse à SAINT-CYPRIEN -66750-, pour un montant de 16 889,41 € HT soit 20 267,29 € TTC
- **Lot 3 – Aire de jeux et mobiliers** : lot déclaré sans suite.

**Le montant total de travaux des lots 1 et 2 est de 155 879,21 € HT, soit 187 055,05 € TTC**

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce marché.

**PRECISE** qu'une nouvelle consultation sera lancée pour attribuer le lot n°3 – Aire de jeux et mobiliers après avoir redéfini le besoin.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :*

*Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*